



ARRETE MUNICIPAL

CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 750 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de Jarzé

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023 autorisant Madame le Maire à contracter l'emprunt,

CONSIDERANT la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT la proposition faite par la Banque Postale

DECIDE

1 – pour financer les travaux prévus au budget primitif 2023, la commune de Jarzé Villages contracte auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 750 000 euros.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 750 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2033

La tranche est mise en place au plus tard le 16/06/2023.

- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 16 juin 2023
Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,96 %
- Montant de l'échéance : 22 798,35 EUR (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Préavis : 50 jours calendaires

Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Dispositions générales

- Taux effectif global : 3,98 % l'an
soit un taux de période : 0,995 %, pour une durée de période de 3 mois

2 – Etendue des pouvoirs du signataire : le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compte de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Jarzé, Jarzé Villages
Le 27 avril 2023
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

